

*Arrêté de délégation de fonction à Madame Christiane GAUGUET  
Conseillère municipale*

*Auprès de Madame Annie HURLÉ, 7ème adjointe au maire*

*Le maire de Cazères sur Garonne,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,*

*Vu la délibération n° 2021-09-04 prise en séance du 25 septembre 2021 portant créations de postes d'adjointes et d'adjoints,*

*Vu la délibération n° 2021-09-05 portant élections des adjointes et des adjoints,*

*Vu la délibération n° 2022-07-17 prise en séance du 21 juillet 2022 portant suppression de postes d'adjoints,*

*Vu la délibération n° 2022-21/09-08 prise en séance du 21 septembre 2022 portant création de postes d'adjoints*

*Vu la délibération n° 2022-21/09-09 prise en séance du 21 septembre 2022 portant élection de trois adjoints au maire,*

*Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la septième adjointe,*

**ARRETE**

*Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, Madame Christiane GAUGUET, conseillère municipale, exercera la fonction suivante : Mémoire urbaine de la ville*

*A ce titre, elle sera notamment en charge des publications sur la mémoire urbaine de la ville.*

*Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Madame le Trésorier Principal.*

*Fait à Cazères, le 28 septembre 2022*

*Le Maire,*

*Jean-Luc RIVIÈRE*

*Notifié le*



*Signature de Mme Christiane GAUGUET*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke, representing the signature of Mme Christiane GAUGUET.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7*